

équivalait à mon avis à réduire encore davantage le pouvoir et le prestige de la Chambre des communes.

Pour revenir au thème que j'ai énoncé au début de mes remarques, nous voyons dans le monde beaucoup de prétendues assemblées démocratiques qui ne réunissent que des béni-oui-oui. Leur raison d'être est d'approuver les actes d'un exécutif, parfois un cabinet restreint de ministres, dirigé par un dictateur ou un président tout-puissant. Sous de tels régimes, il n'est absolument pas question de démocratie. Voilà la situation dont nous sommes appelés à nous rapprocher parfois aux termes de notre Règlement. On nous demande de faire un pas de géant dans cette voie, par l'intermédiaire du bill à l'étude, dont certaines parties sont tout à fait inacceptables. Il y a d'autres parties qui traitent des départements d'État et de la nomination des titulaires à ces postes, et de diverses autres choses qui répugnent aux députés. Voilà pourquoi je leur demande de rejeter ce projet de loi.

[Français]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, je me demande si nous ne pourrions pas convenir qu'il est 5 heures.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: S'il y a consentement unanime, le député pourra dire qu'il est 5 heures.

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant: Il est de mon devoir, conformément à l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—le Canadien National—Demande d'engagement du gouvernement concernant les pensions, afin d'expédier les travaux de la Chambre; le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand)—Le Canadien National—La suppression du wagon-restaurant sur la ligne Montréal-Ottawa; et le député de Surrey (M. Mather)—Affaires extérieures—Le projet d'essais nucléaires souterrains à Amchitka.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe aux initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les avis de motion et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES AVIS DE MOTIONS

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEillesse

PROPOSITION DE MESURE PORTANT SUR L'AUGMENTATION DES PENSIONS ET LES MAJORATIONS SANS VÉRIFICATION DES MOYENS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait immédiatement étudier l'opportunité de modifier la Loi sur la sécu-

rité de la vieillesse de sorte que le supplément intégral de revenu prévu par la loi soit incorporé à la pension de base, que le montant de la pension de base soit porté à \$150 par mois, et que l'augmentation annuelle accordée en raison de la hausse du coût de la vie corresponde pleinement à cette hausse, pour que tous les Canadiens âgés de 65 ans ou plus qui satisfont aux exigences relatives à la résidence reçoivent une pension globale de \$150 par mois, majorée de la hausse du coût de la vie, sans vérification des moyens ou du revenu, le montant global de la pension de sécurité de la vieillesse étant ainsi acquis de plein droit.

—Monsieur l'Orateur, la motion que Votre Honneur vient de lire demande que la pension de la sécurité de la vieillesse soit portée à \$150 par mois et que nous en revenions au principe de base de la loi sur la sécurité de la vieillesse. Selon ce principe, les pensions versées au terme de cette loi doivent être versées de façon universelle sans qu'aucune tranche fasse l'objet d'une vérification des moyens ou du revenu. La motion demande également que l'augmentation accordée en raison de la hausse du coût de la vie prévue dans la loi depuis plusieurs années s'applique à toutes les pensions versées en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse et, également, que le plafond actuel de 2 p. 100 d'augmentation annuelle accordée en raison de la hausse du coût de la vie soit supprimé de façon que l'augmentation réelle du coût de la vie se reflète dans la pension proprement dite.

Comme on me le dira certainement au cours de ce débat, ce n'est pas la première fois que je présente une motion de ce genre. Ce n'est pas la première fois non plus que je présente cette même motion. Cependant, j'estime que son urgence augmente et qu'il est temps que le gouvernement et le Parlement l'examinent sérieusement.

• (5.00 p.m.)

J'affirme que cette question est devenue plus urgente encore en me basant sur deux faits. Le premier est évident et je ne doute pas que les députés y ont songé lorsque j'ai dit qu'il y avait urgence; il s'agit de la hausse du coût de la vie et des difficultés qu'éprouvent bon nombre de nos citoyens âgés à subsister avec le revenu qu'ils retirent maintenant. Malgré les dispositions d'un bill qui a été adopté au cours de cette session et qui ne peut donc pas être discuté au cours de ce débat, les sommes qui seront versées en avril ne feront pas encore franchir le seuil de la pauvreté à nos citoyens âgés. Voilà une des raisons pour lesquelles j'estime qu'il importe que le gouvernement et le Parlement reconsidèrent toutes les dispositions de la loi sur la sécurité de la vieillesse.

Cependant, j'ai dit que si j'employais le mot «urgence», c'était pour deux raisons, et à mes yeux la seconde est même plus grave encore, bien qu'elle ne soit pas aussi évidente que la motivation financière sur laquelle repose la première. Cet autre facteur d'urgence provient du fait que, dans son Livre blanc sur la sécurité du revenu, le gouvernement soutient clairement et nettement qu'on doit insister moins sur l'universalité et davantage sur la sélectivité dans l'ensemble de nos programmes de pensions, de bien-être social et de sécurité. Je sais que le gouvernement fait de son mieux pour trouver des arguments. Je sais qu'il avance des chiffres, qu'il s'efforce de nous expliquer que le principe d'universalité est dépassé. J'estime cependant qu'en nous annonçant que nous nous orientons vers la sélectivité plutôt que vers l'univer-